



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

CAISSE des ECOLES DE CONTES

Décision n° 2023 04 07

OBJET :

Achat de livres de Noël et outils pédagogiques

Nombre de conseillers en
exercice : 12
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023
Publication : 21/04/2023

Le Président, Francis TUJAGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain Alessio, Mmes Lykke Saviane, Vice-Présidente, Sandrine Mauras, Martine Abellan, représentants du conseil municipal représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Emilie Brière, Maryline Ruggéri, Emilie Galli, Chloé Roig, représentantes des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient excusées : Mme Fabienne Haziza, inspectrice de l'éducation nationale, Mme Laetitia Autheman, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Monsieur Alain Alessio a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente propose que soit offert, à chaque élève scolarisé dans une des écoles de la commune, un livre à l'occasion des fêtes de Noël. Le budget consacré à cette action est de :

- 5,70 € pour un enfant d'élémentaire
- 7,00 € pour un enfant de maternelle.

Elle propose également qu'un outil pédagogique soit offert à chaque enfant scolarisé dans une des écoles de la commune entrant en 6^{ème} et d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2023.

Le comité d'administration, Oùï l'exposé de la vice-présidente, Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir à chaque élève scolarisé dans une des écoles de la commune, un livre à l'occasion des fêtes de Noël, dont le budget est de :

- 5,70 € pour un enfant du primaire
- 7,00 € pour un enfant de maternelle

DECIDE d'offrir un outil pédagogique à chaque enfant scolarisé dans une des écoles de la commune entrant en 6^{ème}.

DECIDE d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2023.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La vice-présidente,
Lykke SAVIANE